



Règlements du participant Club ados-aventure 2019

À LIRE AVEC LE PARTICIPANT

Période d'inscriptions

- ⇒ 45 places sont disponibles par semaine d'activités.
- ⇒ La date limite pour l'inscription au Club ados-aventure ou pour apporter des changements est le **vendredi 31 mai 2019 à midi**.
- ⇒ **Un remboursement est possible avant le 31 mai à midi**, mais des frais d'administration de 15 % seront déduits.
- ⇒ **Après le 31 mai à midi, aucun remboursement ne sera fait**. Si une place est disponible, nous pourrions inscrire l'adolescent. Des frais supplémentaires de 25 % seront toutefois ajoutés.

Rassemblement et prise en charge

- ⇒ Trois animateurs expérimentés sont responsables du groupe : Cassandra Poulin-Turcotte, Katherine Julien et Mariam Jabbour
- ⇒ Le rassemblement se fait dans le stationnement de l'église Saint-Patrice. L'heure du rassemblement de même que les heures de départ et de retour sont indiquées dans une fiche technique qui vous est fait parvenir chaque semaine par courriel. Généralement, l'heure de départ se situe entre 8 h et 8 h 30 et l'heure de retour entre 16 h et 16 h 30. L'heure de rassemblement du matin est prévue 15 minutes avant le départ.
- ⇒ Votre adolescent est sous la responsabilité des animateurs dès l'heure du rassemblement et ce jusqu'à l'heure du retour. Une fois le retour effectué, vous devez récupérer votre adolescent qui ne sera plus sous la supervision des animateurs.

Absence et retard

- ⇒ Si votre adolescent sera absent le matin d'une activité ou doit arriver en retard, vous devez aviser le plus rapidement possible l'animateur responsable en communiquant avec ce dernier sur le numéro de cellulaire indiqué sur la fiche technique de la semaine.
- ⇒ Il est important de respecter l'heure d'arrivée indiquée sur la fiche. Si votre adolescent n'est pas présent à l'heure indiquée, l'animateur responsable communiquera à une reprise avec vous



Règlements du participant Club ados-aventure 2019

À LIRE AVEC LE PARTICIPANT

pour valider s'il sera présent ou en retard. Dans tous les cas, l'autobus partira toujours à l'heure indiquée sur la fiche.

- ⇒ Il est de votre devoir de vous assurer que l'adolescent soit présent à l'heure demandée le matin d'une sortie, sans quoi il risque de manquer le départ. Nous ne pourrions malheureusement pas attendre les retardataires. **Dans ce cas, aucun remboursement ne sera fait.**

En cas de pluie

- ⇒ Certaines activités pourraient être annulées en raison de la mauvaise température. Dans ce cas, l'activité prévue sera remplacée par une activité intérieure (cinéma, quilles, musée, etc.) et vous en serez avertie la veille ou le matin même de l'activité.

Fiche technique hebdomadaire

- ⇒ Chaque semaine, le jeudi en fin de journée au plus tard le vendredi matin, vous recevrez par courriel la fiche technique des activités prévues pour la semaine suivante. Vous serez alors informé des éléments suivants :

- Heure de rassemblement, heure de départ et heure de retour
- Vêtements et matériel requis pour participer
- Autorisations parentales nécessaires (s'il y a lieu)

Note : La fiche technique des activités prévues pour la première semaine d'ouverture vous sera fait parvenir par courriel 1 semaine avant le début des activités.

Règlements généraux

Santé

- Les aliments contenant des arachides ou des noix sont interdits (même des traces).
- Il est interdit de fumer et de consommer des drogues au Club ados-aventure.
- Si l'adolescent est atteint d'une allergie sévère et qu'il a besoin d'une dose d'adrénaline (Épipen), il devra l'avoir avec lui en tout temps.



Règlements du participant Club ados-aventure 2019

À LIRE AVEC LE PARTICIPANT

- Si l'état de santé de l'adolescent change au cours de l'été, le parent devra en aviser le personnel du camp.

Politesse et respect

- L'adolescent doit respecter :
 - les autres participants
 - les animateurs
 - les lieux / environnement
 - les règlements
 - les consignes de sécurité
- L'adolescent devra s'exprimer dans un langage correct.
- Aucune violence physique, verbale ou psychologique ne sera acceptée.
- Le Club ados-aventure de la Ville de Magog se réserve le droit d'expulser un participant qui ne respecte pas les règlements. **Dans ce cas, aucun remboursement ne sera fait.**

BON ÉTÉ À TOUS !!!

Information :

Direction culture, sports et vie communautaire

819 843-3333 poste 814

www.ville.magog.qc.ca

loisirsculture@ville.magog.qc.ca

Mariam Jabbour, responsable du Club ados-aventure

clubadosmagog@outlook.com